



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/2007/3
7 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Cinquante-troisième session
Genève, 19-22 novembre 2007
Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire

RÉVISION DE LA RÉOLUTION D'ENSEMBLE
SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE (R.E.1)

Annexe 8

ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS DES PRINCIPES
DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Note du secrétariat

À sa cinquante-deuxième session, le Groupe de travail a demandé à la Fédération européenne des victimes de la route (FEVR) de soumettre une proposition de révision de l'annexe 8 de la R.E.1 (ECE/TRANS/WP.1/110, par. 15).

La proposition de la FEVR est reproduite ci-dessous.

RÉVISION DE LA R.E.1

Annexe 8

ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS DES PRINCIPES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES

(Voir par. 2.1.3)

(Propositions soumises par la FEVR)

I. GÉNÉRALITÉS

Comme l'ont montré de récentes recherches¹, la circulation routière motorisée a une profonde incidence sur le développement des enfants. Dans certains cas extrêmes, elle les empêche d'acquérir les aptitudes indispensables pour pouvoir faire face aux dangers.

Il en découle un certain nombre de conclusions importantes pour l'enseignement de la sécurité routière:

a) Pour être efficace, l'enseignement de la sécurité routière doit constamment concilier deux aspects, à savoir le développement de l'enfant et son environnement. Les améliorations apportées à son environnement, autrement dit la modération du trafic dans les zones résidentielles et la création d'abords où la circulation est considérablement réduite et qui sont par conséquent plus sûrs (rues à vivre ou zones refuges) sont des conditions préalables indispensables au bon développement de la motricité des enfants et à l'acquisition d'une indépendance suffisante. L'enseignement de la sécurité routière suppose donc en premier lieu l'existence d'un environnement propice et sûr. Un tel environnement ne peut pas être créé par les seuls parents mais doit être le fruit d'une collaboration entre les parents et les autorités;

b) La gestion de la circulation routière est un domaine qui évolue rapidement. De nouvelles mesures sont prises constamment pour canaliser le flot croissant de véhicules qui tous les jours traversent les villes, les campagnes et les villages, mais aussi pour trouver des aires de stationnement pour les véhicules en question. On invente même de nouvelles sortes de routes². Cette évolution crée des situations nouvelles, notamment pour les enfants et les parents, qui doivent continuellement faire face à de nouvelles exigences. Même les formateurs professionnels en sécurité routière sont soumis à rude épreuve;

¹ Voir document ECE/TRANS/WP.1/2006/10/Rev.1.

² Par exemple, une limitation de la vitesse à 30 km/h a été récemment introduite non seulement dans des quartiers résidentiels mais aussi, pour accroître le volume du trafic, sur quelques routes principales, les passages protégés sont supprimés dans les zones où la vitesse est limitée et enfin les intersections traditionnelles sont remplacées par des sens giratoires (mais on n'apprend pas aux enfants à les utiliser en toute sécurité en tant que piétons ou cyclistes).

c) **L'enseignement de la sécurité routière aux jeunes enfants doit se faire sur place³. Les professionnels comme les parents doivent accompagner les enfants là où ils vivent et là où ils grandissent. Dans les consignes qu'ils leur donnent en matière de circulation routière (y compris en ce qui concerne les véhicules), ils doivent veiller à ce que les enfants gagnent en autonomie et élargissent leur rayon d'action de façon progressive, sans prendre aucun risque.**

II. RECOMMANDATIONS

A. Qualification et formation professionnelles des instructeurs

1. Les enseignants et les autres spécialistes (par exemple les membres de la police) chargés d'enseigner la sécurité routière à l'école **devraient**, de préférence, avoir reçu une formation pédagogique équivalant à celle qui est exigée pour les autres matières inscrites au programme scolaire, doublée d'une expérience pratique.
2. Les gouvernements et les autres instances, y compris des organisations non gouvernementales, qui participent à des activités de sécurité routière (par exemple les autorités locales) **devraient** s'efforcer de prendre des mesures pour assurer la formation d'un nombre suffisant d'enseignants ayant une bonne connaissance des méthodes d'enseignement modernes de la sécurité routière.
3. Des manuels, des livres de classe et d'autres matériels pédagogiques tenant compte des caractéristiques culturelles doivent être mis à la disposition des enseignants et des enfants. Ils **devraient** être révisés périodiquement pour tenir compte des travaux de recherche sur leur efficacité, ainsi que de l'évolution des conditions de circulation.

B. Enseignement

4. Des méthodes pédagogiques modernes, associant formation pratique et moyens techniques, tels que maquettes, moyens audiovisuels, livres, vidéos, affiches ou simulation sur ordinateur, etc., **devraient** être disponibles pour l'enseignement de la sécurité routière. Sur le plan pédagogique, la participation active des élèves est essentielle au succès de la formation.
5. L'enseignement de la sécurité routière aux enfants **devrait** être progressif en fonction de leur âge, de leurs capacités, du milieu local et de leurs moyens de déplacement. On ne **devrait** pas négliger, dans cet enseignement, l'importance du rôle de l'environnement qui influe considérablement sur le comportement des enfants.
6. L'enseignement doit commencer dès l'âge préscolaire. Il est nécessaire d'encourager les parents à ~~se charger personnellement d'instruire~~ **contribuer à l'instruction de** leurs enfants avant l'âge scolaire et tout au long de leur croissance. ~~de manière à faire en sorte qu'ils~~

³ Apprendre aux enfants à utiliser les passages protégés perd de son sens puisqu'ils sont régulièrement supprimés dans les zones de modération du trafic. Il serait préférable d'apprendre aux enfants à apprécier d'autres situations et à se fixer des limites et par exemple à ne pas aller jouer au-delà de ces limites. Il importe aussi de leur apprendre comment se comporter entre des véhicules en stationnement.

~~acquièrent une autonomie de déplacement avant de les autoriser à n'être plus accompagnés.~~
Il faudrait donner aux parents les connaissances qui leur permettent de participer à la formation de leurs enfants en matière de sécurité routière.

7. Au fur et à mesure qu'il grandit, l'enfant **devrait** être familiarisé successivement avec les problèmes liés à la conduite d'une bicyclette, d'un cyclomoteur, d'une motocyclette et enfin d'une automobile. L'utilisation des moyens de transport publics dans des conditions de sécurité **devrait** également leur être familière. À cette fin, les autorités responsables devraient tout mettre en œuvre pour assurer un transport régulier et sans danger des élèves entre l'école et leur domicile **et, plus largement, trouver le moyen de protéger les usagers les plus vulnérables.**

8. Pour que les cours de conduite soient l'aboutissement réussi (voir **le paragraphe 2.1.1.2** ~~la recommandation 3.1~~) de l'acquisition progressive de connaissances au fil des années de scolarité, il serait utile de demander à des moniteurs d'auto-école agréés, à la police de la route ou à d'autres spécialistes de la sécurité de la circulation, de collaborer avec le corps enseignant à l'organisation, dans les écoles, de cours théoriques et pratiques sur la sécurité routière.

9. Pour que les élèves puissent mettre en pratique leurs connaissances théoriques, il est recommandé de leur faire exécuter des exercices à la fois en dehors de la circulation et dans la circulation, en les faisant évoluer dans une circulation de plus en plus dense. La formation théorique devrait s'accompagner dans toute la mesure possible d'un enseignement pratique approprié, dispensé en étroite collaboration avec la police de la route et d'autres spécialistes de la sécurité routière.

C. Programme

10. **Animés par une curiosité naturelle, les enfants sont attirés par tout ce qui se passe sur la route. Idéalement, les situations pouvant se produire sur la route devraient leur être expliquées avec des mots simples, le plus tôt possible, et être répétées aussi souvent que possible, dans un environnement sûr et sans aucune anxiété ou peur. Même si les enfants sont capables d'appréhender certaines situations dans une certaine mesure, cela ne veut pas dire qu'ils adopteront la bonne attitude en situation réelle. Par crainte ou tout autre sentiment spontané, ou encore, comme on le voit souvent, à cause du profond intérêt qu'ils portent à leur environnement immédiat (le chat qui se trouve à l'intersection fait que tout ce qui se trouve autour n'existe plus), les enfants n'adoptent pas souvent le bon comportement. C'est précisément ce genre de comportement qui fait que les enfants ne doivent pas être tenus responsables d'un comportement apparemment mauvais dans la circulation. Cela étant dit, de l'âge préscolaire jusqu'à l'adolescence, il faut que les enfants reçoivent un enseignement minimal sur la manière de se comporter sans danger dans la circulation. Il faut donc qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour être piéton, cycliste ou conducteur, mais aussi les connaissances, la compréhension et les attitudes positives voulues en matière de sécurité routière. Il faut que l'enseignement soit progressif, c'est-à-dire qu'il commence par aborder des situations de circulation simples pour déboucher sur une compréhension des conditions de sécurité routière plus complexes. Dans le programme minimal d'enseignement de la sécurité routière présenté ci-après, on suppose que les acquis sont mis à profit et se renforcent au fil des ans.**

i) **Enfants d'âge préscolaire (jusqu'à 5 ans)**

11. L'enseignement dispensé aux enfants de ce groupe d'âge doit permettre de les initier progressivement à la route et à ses abords et à la circulation, que ce soit en tant que piétons ou que passagers d'un véhicule. Ils devraient toujours être accompagnés d'un adulte lorsqu'ils sont dans la circulation.

11.1 Les enfants devraient être amenés progressivement à connaître et comprendre les éléments de base de la route, par exemple le trottoir, le bord du trottoir, les passages pour piétons, et ce qu'est la circulation, c'est-à-dire le déplacement d'automobiles, de camions et d'autres véhicules.

~~11.2 Il faut apprendre aux enfants comment accompagner les adultes sans danger: rester proches d'eux, leur donner la main, bien utiliser les passages pour piétons, etc.~~

11.2 Les enfants devraient être systématiquement convaincus de la nécessité d'utiliser les dispositifs de retenue, y compris les ceintures de sécurité dans les véhicules qui en sont dotés, ou d'autres équipements de sécurité, selon qu'il convient, par exemple casques pour cyclistes ou vestes fluorescentes (**sans devenir pour autant des supports publicitaires**). Le rôle des parents est capital à cet égard. **Nombre de ces mesures tendent à aller violemment à l'encontre du besoin d'indépendance des enfants et à aboutir à des conflits non moins violents avec les parents ou avec des autorités extérieures à la famille⁴.**

~~11.4 Les enfants peuvent commencer à apprendre les gestes de base du cyclisme, mais il faut que les parents surveillent cette formation à l'écart de la circulation.~~

11.3 Les enfants devraient comprendre qu'ils ne doivent pas jouer à proximité de la circulation⁵.

ii) **Jeunes enfants (5 à 10 ans)**

12. Là aussi, il faut que les enfants soient initiés progressivement pour que peu à peu ils maîtrisent la circulation et sachent comment ne pas y prendre de risques. Il faudrait tout d'abord que les enfants apprennent comment se déplacer dans la circulation en tant que piétons **et comment se comporter en tant que** passagers d'un véhicule. À cet âge, les enfants devraient, si possible, être accompagnés la plupart du temps par un adulte lorsque la circulation est dense. La formation devrait être adaptée au degré de maturité des enfants et aux risques auxquels ils sont exposés. Les rudiments de la bicyclette devraient être enseignés à l'écart de la circulation et, une fois la technique maîtrisée, l'apprentissage devrait se poursuivre, sous surveillance, dans une circulation peu dense. Les enfants devraient progressivement être mis dans des situations de circulation de plus en plus complexes et difficiles. L'enseignement dispensé aux enfants de ce groupe d'âge devrait au minimum porter sur les points ci-dessous.

⁴ On peut se demander si cette recommandation relève vraiment de la CEE et s'il ne serait pas préférable qu'elle soit examinée par les pays, sous la supervision de l'UNICEF.

⁵ Dans les nouvelles zones dites «de rencontre», les enfants jouent à proximité de la circulation mais quasiment sans risques.

~~12.1 Les enfants doivent connaître~~ Les principales règles de la circulation ~~et comprendre~~ **ainsi que** la signification des panneaux de signalisation qui ont une incidence sur leur sécurité **devraient être expliqués aux enfants.**

~~12.2 Les enfants doivent être capables de reconnaître que~~ La route et ses abords ~~sont~~ **devraient être présentés comme** un milieu qui comporte des risques, ~~– ils doivent connaître et l’origine de ces risques, e’est-à-dire~~ **par exemple** les véhicules en déplacement **ou certains endroits dangereux, devrait leur être expliquée.**

~~12.3 Les enfants doivent connaître~~ Les divers éléments des abords de la route – c’est-à-dire ~~ce qu’est un~~ les trottoirs – et **la façon correcte de s’en servir devraient être expliqués aux enfants ainsi que la façon d’utiliser le bas-côté comment s’en servir ou, à défaut de trottoir. Si tel est le cas, il est indispensable d’améliorer les infrastructures.**

~~12.4 Les enfants doivent savoir qu’il est important~~ **L’importance** d’être vu **devrait être expliquée aux enfants** et ~~acquérir~~ les attitudes positives envers les équipements de sécurité routière, comme les vestes/bandeaux fluorescents et les casques pour cyclistes **devraient être encouragées.**

~~12.5 Les enfants doivent développer leur aptitude à évaluer le trafic et à juger du moment où ils peuvent traverser sans danger.~~

~~12.6 Les enfants qui roulent à bicyclette doivent avoir les notions d’entretien de base nécessaires à la sécurité d’utilisation. Les techniques essentielles de l’utilisation d’une bicyclette doivent être maîtrisées avant que les enfants soient autorisés à rouler sur route. Une formation appropriée à l’utilisation de la bicyclette doit avoir lieu avant que les enfants ne soient autorisés à rouler sur route. Les parents doivent veiller à ce que les enfants utilisent leur bicyclette dans des conditions de circulation adaptées à leur niveau.~~

iii) Enfants âgés de 10 à 15 ans

13. Les enfants de ce groupe d’âge ont tendance à être plus autonomes et nombre d’entre eux roulent à bicyclette; dans certains pays, ils ont même le droit de conduire des cyclomoteurs. Il faut donc que les écoliers soient incités à devenir des usagers de la route disciplinés, conscients des dangers qu’ils courent pour eux-mêmes ou qu’ils font courir à autrui. Ils attendent avec impatience le moment de rouler à bicyclette ou de conduire un cyclomoteur. En outre, comme ils se donnent des attitudes et sont sensibles à l’influence de leurs pairs, il faudrait qu’ils adoptent une attitude positive envers la sécurité routière et leur responsabilité en tant que piétons, cyclistes ou cyclomotoristes. L’enseignement donné à ces enfants devrait s’appuyer sur leurs acquis et porter sur les points ci-dessous.

~~13.1 Les enfants doivent connaître et comprendre~~ **La signification** des différentes conditions de circulation et les différentes catégories d’usagers de la route **devraient être expliqués aux enfants**, ainsi que la nécessité de la coopération entre tous les groupes d’usagers.

~~13.2 Les enfants doivent connaître et comprendre~~ Les règles de la circulation et la signalisation ainsi que leur application pratique **devraient être enseignées aux enfants.**

13.3 Les enfants devraient ~~savoir et comprendre~~ **apprendre** comment fonctionnent les véhicules, et l'importance de l'entretien, par exemple des freins, des feux ou des ceintures de sécurité, **devrait être mise en avant**.

13.4 ~~Les enfants doivent connaître~~ Les cas dans lesquels le comportement des usagers de la route peut constituer un danger pour eux **devraient être expliqués aux enfants**. ~~et en saisir les~~ **La compréhension des** conséquences de ce comportement, par exemple, excès de vitesse, conduite en état d'ivresse, non-respect de la distance entre véhicules ou manque de vigilance **devrait être encouragée**. Il faudrait aussi leur inculquer comment éviter les comportements à risque, souvent encouragés lorsqu'ils sont en compagnie de leurs pairs. Les principes de la conduite préventive à bicyclette et en cyclomoteur devraient figurer dans le programme d'enseignement.

iv) **Enfants âgés de plus de 15 ans**

14. C'est précisément dans ce groupe d'âge que la proportion d'accidents **avec blessures** est le plus élevé. **Un goût croissant du risque et une résistance croissante aux interdictions trop restrictives font partie du développement normal des enfants de cette tranche d'âge, mais aussi des autres tranches d'âge. Ces comportements ne sauraient être annulés par la réalité de la circulation routière ou par une formation dans ce domaine. Ici encore, pour que les enfants puissent grandir en toute sécurité et, plus largement, pour supprimer les accidents graves, il faut donc prendre des mesures de modération du trafic, imposer des limites de vitesse, qui soient scrupuleusement respectées dans les agglomérations et rendre les véhicules le moins dangereux possible. Néanmoins,** il importe ~~de~~ plus que jamais d'éveiller chez ces enfants le sens des responsabilités pour les préparer à devenir plus tard des automobilistes ou des motocyclistes disciplinés. Compte tenu de leurs acquis en matière de sécurité routière, l'enseignement dispensé à ces enfants devrait porter sur les points ci-dessous.

14.1 Ils devraient connaître et comprendre leurs responsabilités vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des autres usagers de la route.

14.2 Ils devraient pouvoir acquérir les compétences techniques nécessaires à la conduite, tout en ayant dûment conscience des effets négatifs de la prise de risques. La conduite préventive devrait être le principe de base de l'enseignement.

14.3 Pour ce groupe d'âge, il peut s'avérer nécessaire d'encourager encore plus les comportements positifs tant à l'égard de la prudence que de l'utilisation des dispositifs de sécurité et d'apprendre à résister à des pressions négatives des pairs.

14.4 ~~Les adolescents de ce groupe d'âge sont souvent appelés à accompagner plus jeune qu'eux. Il faut faire comprendre aux jeunes gens qu'ils ont l'obligation morale (sinon juridique) d'aider les plus jeunes et de les protéger contre les dangers de la route. Le cas échéant, les adultes doivent veiller à ce que les adolescents soient capables de se comporter avec prudence sur un itinéraire donné, soient au fait de tous les risques et aient aussi conscience du comportement que l'on attend d'eux et de leurs compagnons: être des usagers respectueux de la sécurité routière.~~